

DÉPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04.74.02.00.44

Fax : 04.74.02.03.47

PV du Conseil Municipal du mercredi 8 avril 2024

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Roland PICCETTO, Christelle VERNE

Absents : Guillaume GAUTHIER, Alexis POTHIER.

Secrétaire de séance : Christelle VERNE

Pouvoir :

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h30

1. Approbation du procès-verbal - Séance du 6 mars 2024:

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Affectations des résultats 2023 sur l'exercice 2024

Madame VIGNE, informe les conseillers présents que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 ont généré un excédent de fonctionnement de 55 740.03€, que l'excédent antérieur est de 100 000€ soit un total de 155 740.03€. Elle rappelle que deux solutions sont possibles, laisser la somme en fonctionnement au compte 002 ou l'affecter en investissement au compte 1068. Sur conseil de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Maire et les membres présents DECIDENT à l'unanimité:

De laisser 100 000.00 € en fonctionnement au compte 002 et

D'affecter 55 740.03 € en investissement au compte 1068.

3. Vote du Budget Primitif

Christine VIGNE adjointe aux finances soumet à l'examen du conseil municipal les documents détaillés de présentation du budget primitif pour l'exercice 2024 et justifie ses propositions.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 605 771€.

Christine VIGNE précise que le budget primitif a été cette année supervisé par le DGCL compte tenu du changement de nomenclature et du montant conséquent en investissement.

Elle propose ensuite le budget prévisionnel pour l'investissement 2023, les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 1 877 382.27€. Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

4. Choix du gérant et validations des conditions de reprise

Suite à la publicité organisée par la commune plusieurs candidatures ont été reçues en mairie. La candidature de M BARROSO PASSOS Manuel et Madame DA COSTA PEQUENO Maria DONZILIA a été retenue.

Les conditions de reprise sont les suivantes :

A leur demande il a été convenu de leur accorder une location gérance pour une durée maximum de 1 an avec un loyer de 1200€ et un engagement d'achat du fonds de commerce pendant l'année de location gérance ou au plus tard au terme de celle-ci, au prix de 50 000€ comprenant les éléments corporels et incorporels. Il est précisé que le licence IV sera mise à disposition du commerce mais restera propriété de la commune.

5. Invalidation de la secrétaire partagée avec les communes de la Haute Vallée d'Azergues

Plusieurs communes s'étant trouvée en grande difficulté suite à l'absence prolongée de leur personnel administratif. Une réflexion a été menée depuis presque 2 ans par les Maires de l'ancienne CCHVA pour pallier aux absences des secrétaires de mairie pour Congés Annuel ou Congés Maladie.

Le fruit de cette réflexion mène aujourd'hui les communes à faire le choix d'embaucher une secrétaire partagée entre les différentes communes de l'ancienne CCHVA.

Compte tenu de la situation actuelle de la commune et notamment l'embauche d'une secrétaire sur un poste permanent de 8h par semaine, le conseil **DECIDE à la majorité** de ne pas signer la convention avec les autres communes.

Questions et informations diverses

➤ Retrait de la location de l'agrandissement Salle des Fêtes seule

Christine VIGNE explique la difficulté de mettre à disposition l'agrandissement de la salle des fêtes seul, sans créer un manque d'équité entre les administrés. En effet les administrés faisant partie de la batterie fanfare bénéficient de la cuisine réservée aux musiciens ce qui permet de profiter de l'agrandissement avec cuisine et les autres administrés d'un local sans cuisine ce qui entraîne une inégalité entre la population. De ce fait il est décidé par la municipalité de ne pas/plus mettre à disposition l'agrandissement seul.

La séance est levée à 22h00

La prochaine séance aura lieu le **lundi 13 mai à 20h30**